

Vaccination contre la grippe des professionnels des Ehpad

La vaccination annuelle contre la grippe est recommandée pour tous les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère afin de les protéger contre la grippe et réduire la transmission aux résidents. Les couvertures vaccinales contre la grippe et les actions mises en place pour promouvoir la vaccination des professionnels exerçant en Ehpad sont suivies depuis plusieurs années par Santé publique France lors d'études spécifiques.

En 2023-2024, des couvertures vaccinales très basses

Tous professionnels des Ehpad confondus, la couverture vaccinale contre la grippe lors de la saison 2023-2024 était de **22,4%** avec de fortes différences en fonction des catégories professionnelles : 60% pour les médecins, 36% pour les infirmier(e)s, 20% pour les aides- soignant(e)s et 33% pour les autres personnels paramédicaux (objectif national : 75%).

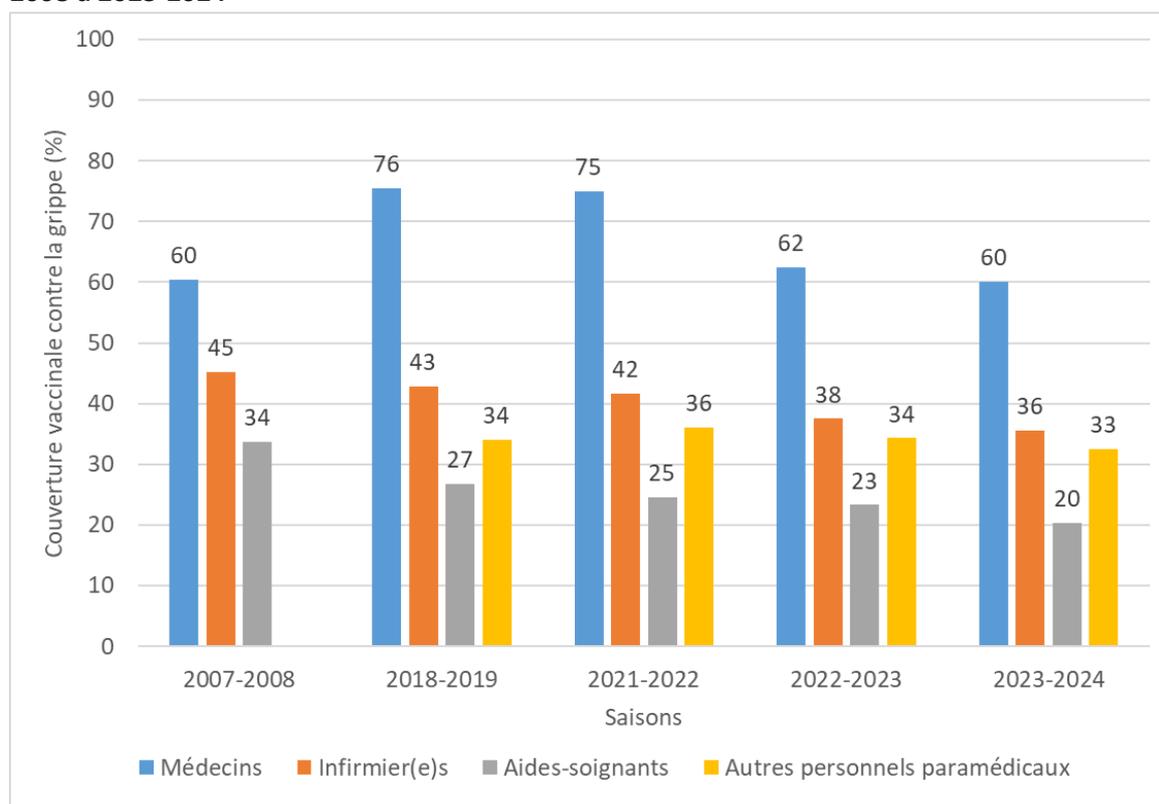
Près de 80% des personnels des Ehpad n'ont pas été vaccinés contre la grippe la saison dernière.

Des baisses importantes de couvertures vaccinales depuis la crise Covid-19

Tous professionnels confondus, la couverture vaccinale était de 36% en 2007-2008, 31% en 2018-2019 ; elle n'était plus que de 22% en 2023-2024.

Les diminutions de couvertures vaccinales sont observées pour quasiment toutes les catégories de professionnels.

Couvertures vaccinales contre la grippe des professionnels exerçant en Ehpad, France, saison 2007-2008 à 2023-2024

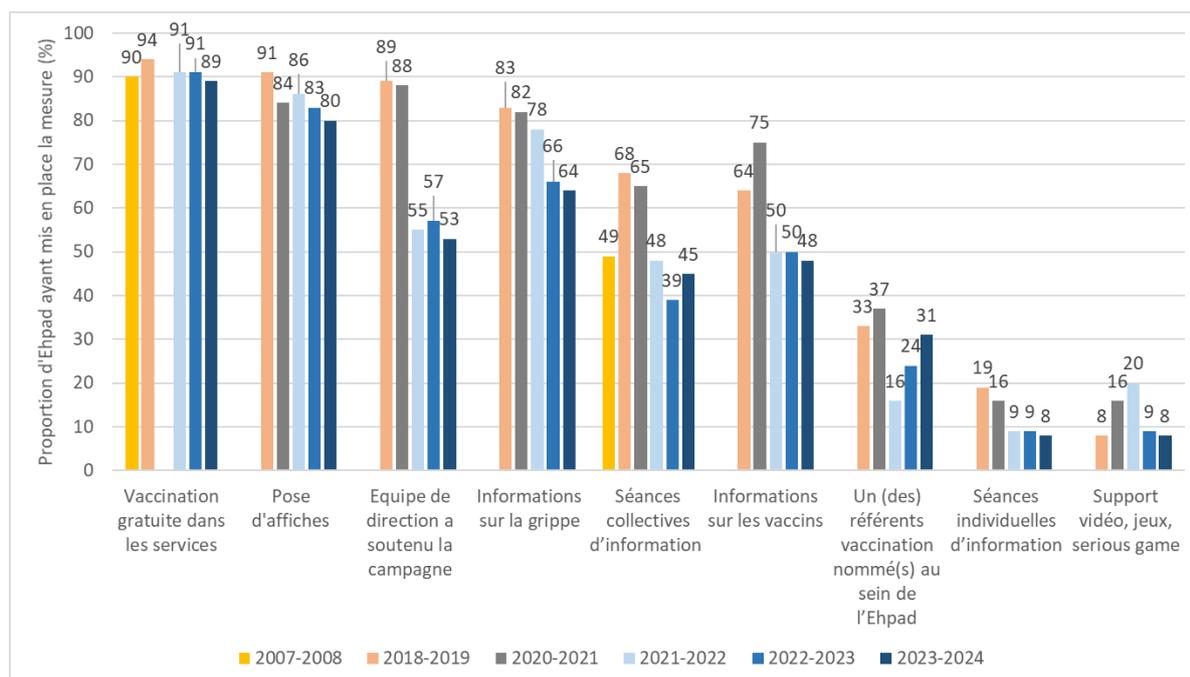


Des baisses importantes des actions mises en place dans les Ehpad pour promouvoir la vaccination contre la grippe des professionnels depuis la crise Covid

Les actions de promotion de la vaccination contre la grippe mises en place dans les Ehpad permettent d'augmenter les couvertures vaccinales des professionnels. En 2018-2019, l'association des différentes actions avait permis d'observer des couvertures vaccinales supérieures à 50% dans les Ehpad où elles avaient été mises en œuvre [1].

Depuis la crise liée à la Covid-19, la quasi-totalité des actions de promotion de la vaccination ont été moins fréquemment mises en place dans les Ehpad.

En 2023-2024, seuls 53% des équipes de direction ou de coordination ont soutenu la campagne de vaccination contre la grippe. Elles étaient 89% en 2018-2019.



Mettre en place les actions permettant d'améliorer les vaccinations des professionnels

Il est important d'accompagner la campagne de vaccination par des actions qui ont montré leur efficacité pour améliorer les couvertures vaccinales des professionnels :

- le directeur, le médecin coordonnateur ou le cadre infirmier affichent leur implication et soutiennent la campagne vaccinale
- la vaccination gratuite des professionnels est proposée au sein de l'Ehpad et des services
- un ou des référents sur la vaccination sont nommés au sein de l'Ehpad
- la promotion de la vaccination antigrippale des professionnels est organisée avec :
 - des séances individuelles ou collectives d'information,
 - la diffusion d'information sur la grippe et les vaccins antigrippaux,
 - l'utilisation de supports vidéo, jeux ou serious game.

L'association des différentes actions permet d'améliorer l'efficacité de la campagne.

Favorisons la vaccination des professionnels pour protéger les plus fragiles !

Le 15 octobre 2024 : ouverture de la campagne vaccinale grippe/Covid-19 !

[1] Vaux S, Fonteneau L, Lévy-Bruhl D. Couvertures vaccinales des professionnels de santé contre la grippe. Bulletin de Santé publique Vaccination. Edition nationale. Octobre 2019. Saint-Maurice : Santé publique France <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/bulletin-national/bulletin-de-sante-publique-vaccination.-octobre-2019>